





# Administration de l'aide médicale à mourir (AMM) chez l'adulte

Le présent document s'adresse aux professionnels de la santé habilités à administrer de l'aide médicale à mourir au Québec. Il a pour objet d'informer sur certains aspects liés à l'organisation et à la prestation des soins.

## GÉNÉRALITÉS

 <p>Lignes directrices québécoises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Le <b>protocole médical national (PMN) de l'INESSS sur l'administration de l'aide médicale à mourir (AMM) chez l'adulte</b> remplace les lignes directrices pharmacologiques de la version 2019 du guide d'exercice québécois. Un modèle d'ordonnance préimprimée est également disponible <a href="#">ici</a>.</li> <li>➔ Pour plus d'information concernant le processus décisionnel, les aspects législatifs et déontologiques entourant l'AMM ou encore sur la préparation des médicaments nécessaires à l'administration de l'AMM, consulter la plus récente version du guide d'exercice québécois, disponible <a href="#">ici</a>.</li> </ul>
 <p>Information relative à l'AMM</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Pour toute demande d'information relative à l'AMM, n'hésitez pas à communiquer avec le groupe interdisciplinaire de soutien (GIS) de votre région. Ce groupe est composé de gestionnaires et de professionnels qui assurent le soutien dans le cheminement clinico-administratif de toute demande d'AMM.</li> </ul>

## PROGRAMMES DE FORMATION ET GROUPE DE SOUTIEN

 <p>Programmes de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Plusieurs programmes de formation et de mentorat sont offerts aux médecins qui veulent s'initier à l'administration de l'AMM, notamment :             <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programmes de mentorat disponibles dans certains établissements</li> <li>• Formations disponibles via différentes universités (p. ex. CPASS de l'UdeM)</li> <li>• Stage offert par la DDPR du CMQ</li> <li>• Ressources disponibles en ligne (p. ex. ACPM, CAMAP, FMOQ, FMSQ, le Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada)</li> <li>• Tutoriel développé par l'INESSS afin de faciliter l'application du PMN concernant l'administration de l'AMM chez l'adulte, disponible <a href="#">ici</a>.</li> </ul> </li> <li>➔ Pour plus d'information concernant les différents programmes de formation offerts, renseignez-vous auprès du <a href="#">CMQ</a>.</li> </ul>
 <p>Communauté de pratique</p>	<p>Communauté de pratique des groupes interdisciplinaires de soutien : <a href="#">CP-GIS</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Cette communauté est désormais accessible à tous les professionnels qui ont un rôle actif associé à l'AMM, tant sur le plan de l'organisation que sur celui de la dispensation du soin – p. ex. médecins, gestionnaires, professionnels de la santé et des services sociaux et patients partenaires.</li> </ul>

## TRAJECTOIRE PRÉDÉFINIE



### Installation d'un accès veineux central

Une trajectoire pour faciliter l'installation d'un accès veineux central pour les AMM effectuées en milieu de vie est disponible dans certains établissements du Québec.

- ➔ Vérifier auprès de votre établissement si une telle trajectoire est disponible et, le cas échéant, quelle procédure doit être suivie.

## ÉLÉMENTS IMPORTANTS



### Don d'organes et de tissus après l'AMM

Si la personne souhaite faire un don d'organes ou de tissus à la suite de l'AMM, prendre contact avec les instances concernées afin qu'elles puissent l'informer des particularités liées à ce processus.

#### Don d'organes :

- ➔ S'assurer de la participation d'une infirmière de liaison ou d'une infirmière-ressource en don d'organes de l'établissement ou encore d'un coordonnateur conseiller clinique de [Transplant Québec](#).
- ➔ L'AMM doit avoir lieu dans un hôpital afin que le don et les procédures qui s'y rattachent puissent être effectués dans une salle d'opération.

#### Don de tissus :

- ➔ S'assurer de la participation d'un coordonnateur d'[Héma-Québec](#) au moins 7 jours précédant l'administration de l'AMM.
- ➔ Le prélèvement doit être réalisé dans un délai maximal de 24 heures après l'administration de l'AMM. Dans ce contexte, le don de tissus après une procédure d'AMM pratiquée en milieu de vie<sup>1</sup> pourrait être envisageable.
- ➔ Contacter Héma-Québec lorsque le décès aura été constaté pour que le prélèvement soit fait dans les délais recommandés.

! *Afin de préserver la liberté de choix de la personne concernée, le processus d'AMM et celui du don d'organes ou de tissus doivent demeurer complètement distincts et indépendants.*



### Transport du corps d'une personne décédée en milieu de vie<sup>1</sup>

- ➔ Sur le territoire québécois, ce sont les entreprises de services funéraires qui assurent le transport du corps d'une personne décédée en milieu de vie<sup>1</sup>.
- ➔ La planification ainsi que les frais associés à ce service doivent être pris en charge par la personne ou ses proches.

Note : Pour plus d'information, consulter le GIS de votre région.



### Autopsie après l'AMM

Dans le cas où il est envisagé de demander une autopsie à la suite de l'AMM, p.ex. en cas de suspicion d'une maladie chronique liée au milieu de travail :

- ➔ il est important de faire signer le formulaire d'autorisation d'autopsie par la personne qui reçoit les soins ou son représentant légal **avant le début de la procédure d'AMM**.

1. Dans tout le document, l'utilisation de la mention « milieu de vie » inclut tous les milieux qui n'ont pas un accès direct à un plateau technique - p. ex. à domicile, en CHSLD, en maison de soins palliatifs.

#### Sigles et acronymes

ACPM Association canadienne de protection médicale

AMM Aide médicale à mourir

CAMAP Association canadienne des évaluateurs et prestataires de l'AMM

CMQ Collège des médecins du Québec

CPASS Centre de pédagogie appliquée aux sciences de la santé

DDPR Direction du développement professionnel et de la remédiation

FMOQ Fédération des médecins omnipraticiens du Québec

FMSQ Fédération des médecins spécialistes du Québec

GIS Groupe interdisciplinaire de soutien

PMN Protocole médical national

UdeM Université de Montréal